Comité P – Nomination d’un premier président suppléant

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 18 avril 2010 modifiant la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements et de l'organe de coordination pour l'analyse de la menace, pour chaque membre effectif du Comité P deux membres suppléants sont nommés.

À la suite de la mise à la retraite de M. Bart Van Lijsebeth, le premier président suppléant du Comité P, M. Yves Keppens, a prêté serment en qualité de nouveau président du Comité P, le 5 janvier 2012.

La Chambre doit donc procéder à la nomination d'un premier président suppléant.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 18 janvier 2012, un appel aux candidats pour le mandat de premier président suppléant sera publié au Moniteur belge. Les candidatures devront être adressées au président de la Chambre des représentants au plus tard le 30e jour qui suit cette publication.